



Avis public



ADOPTION DE RÈGLEMENT

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté le règlement suivant :

- *Règlement numéro 515-2025 modifiant l'article 42 du Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 76-2004 de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 2 juillet 2025

Brigitte Lagadec
Assistante-Greffière